

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commission Déplacements & Mobilité 17 mars 2017

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Destinataires du compte rendu:

- Membres de la Commission Mobilité & Déplacements
- Membres du COP15
- Bureaux d'Etudes (BE) missionnés
- Techniciens CCHC
- PPA

Annexes :

- Liste de présence
- Support de présentation (version numérique)



Maître d'ouvrage : **Communauté de Communes du Haut-Chablais**
Contact : Responsable Urbanisme - Jean-François BAILLEUX
Courriel : direction-urbanisme@hautchablais.fr
Tél : 04 50 84 68 15

Interlocuteurs principaux : **EPODE – BLEZAT**
Tél : 04 79 69 39 51 – Fax : 04 79 96 31 09
Email : e.guyot@epode.eu
Email : mickael.etheve@blezatconsulting.fr

Dossier
n° 16032

Ce compte rendu précise de manière synthétique les éléments présentés durant la séance et il restitue les remarques et observations des différents participants. Le travail sur le projet d'aménagement et de développement durable s'inscrit dans une démarche thématique ouverte aux élus, aux techniciens et aux référents associatifs sollicités par appel à candidature par la CCHC. Ce document rend compte des échanges de la première commission sur le PADD traitant de la thématique « Déplacements & Mobilité ».

1/ Préambule

Ouverture – introduction de la présidente GARIN Jacqueline ; Première commission PLUi ouverte à la société civile (associations, commerçants...)

Tour de table des participants (cf liste présence)

Introduction d'Etienne Guyot, Urbaniste :

- Quels sont les enjeux du PLUi,
- Quels éléments ne peuvent pas être pris en compte à l'échelle du PLUi,
- Quelles mobilités dans le Haut Chablais ?
- Le but des ateliers est de permettre de co-construire le document de PADD,
- Identifier les enjeux à l'échelle d'un territoire cohérent

Question : « Que représentent les zones U- Au- N ? »

Ce sont les différentes zones constitutives d'un PLU, certaines communes sont couvertes par des cartes communales (deux zones dans ce cas : constructible ou non) ; le PADD constitue la charte politique qui sera traduite réglementairement dans le pack réglementaire grâce à différents outils (OAP, ER...)

2/ Présentation et partage autour des grandes thématiques « mobilités / déplacements »

Cette rencontre constitue la première des commissions, une seconde commission « mobilités/déplacements » sera éventuellement fixée ultérieurement.

Le but de la rencontre est d'échanger autour de propositions d'orientations, basées sur les échanges précédents et sur les enjeux tirés du diagnostic.

J-F Bailleux précise que la CCHC mène déjà un certain nombre de réflexions sur le thème des mobilités ayant nourri ces propositions

Les orientations proposées s'articulent autour de cinq thèmes :

- L'accessibilité et l'interconnexion avec les territoires voisins
- Le réseau viaire et l'organisation des transports en commun
- Les modes actifs (piétons et cycles)
- Le stationnement
- Le traitement des traversées de villages (enjeu de pacification et de sécurisation)

Remarque : « Aujourd'hui il semble les zones reculées et périphériques se développent fortement en raison du plus bas prix du foncier et de sa disponibilité ! Doit-on laisser cette disponibilité ? »

R : « La commune de Vailly précise qu'elle organise le transport scolaire, la boucle de ramassage nécessite 1h le soir, 1h le matin, si de nouveaux hameaux sont à desservir, la commune pourra difficilement répondre à ce développement. Les collectivités souhaitent développer et porter le ramassage scolaire mais sont limitées par les caractéristiques du territoire (rural, urbanisation éclatée, territoire montagnard) » Des actions peuvent être menées malgré les caractéristiques du territoire.

THEME ACCESSIBILITE

Remarque sur la carte de synthèse : La porte d'entrée du territoire par La Vernaz doit être ajoutée : porte d'entrée entre les deux vallées du Brevon et de l'Aulps ! + RD 26 (investissements par le CG) ; + ajouter Bellegarde et Genève + ajouter les noms des villages + agrandir les polarités de Morzine, Les Gets, et Avoriaz

Q : « est-ce que vous avez des données sur les fluctuations du trafic ? Les besoins sont totalement différents selon la période ? Les jours où on a besoin de TC il n'y en a pas (le samedi...) » oui ces données sont disponibles et intégrées au diagnostic, l'alternative à la voiture particulière peut prendre plusieurs formes (covoiturage, Transports en Commun, modes doux...)

Q : « Les mobilités liées au tourisme sont les plus problématiques dans le Haut Chablais. Les transports privés organisés entre l'aéroport de Genève et le Haut Chablais sont très efficaces et concurrencent fortement les transports publics. Quels aménagements ou moyens peut-on mettre en place pour structurer ces flux ? Le flux de déplacements arrive en Haut Chablais, il faut mettre un point de mobilité qui accueille ce flux puis redistribue via des cheminements doux, cycles. Le PLUi va pouvoir mettre des outils en place (ER...) »

Remarque : « La situation serait pire sans l'apport de l'offre privée ». L'offre privée est à prendre en compte bien que le PLUi ne dispose de peu de leviers. Le PLUi peut également apporter des solutions sur la population résidentielle, (les 12000 hab. du territoire et leurs mobilités quotidiennes.

Remarque : « Les enjeux autour des transports scolaires sont très problématiques depuis la suppression de certains arrêts. Il existe un manque de cheminements doux autour des arrêts. »

Remarque : « Il existe vraiment deux situations différentes entre Brevon et Aulps ! La liaison vers la gare de Perrignier constitue un enjeu fort pour la vallée du Brevon. »

Tavernier Béatrice : « Le PLUi doit permettre de mettre en place les conditions favorables aux futurs projets afin de faciliter leur éclosion (dossiers de demande d'arrêts, de subventions... »

Remarque sur la carte de synthèse : Il faut faire figurer les points noirs (Le Biot) internet et télécommunications

Q : « Peut-on faire figurer des isochrones de déplacement autour des principales polarités ? » Ils sont pris en compte (cf présentation)

THEME TRANSPORT EN COMMUN

Carte des transports en commun existants : 3 types de TC , 1- accéder au territoire depuis l'extérieur, 2- interne à la CCHC et 3- réseaux de navettes communales. Le PLUi n'est pas l'outil adéquat afin d'augmenter les dessertes et modifier les horaires mais permettra d'organiser ces transports en commun autour des points de mobilité ! Un réseau de transports en commun efficace s'accompagne de cheminements doux efficaces, d'aménagements...

Remarque : « Beaucoup de covoiturage sauvage est concentré le long de la RD 902. Il faut des lieux pour ces stationnements et les navettes ! Exemple en tarentaise autostop organisé, chaque conducteur concerné est identifié par un macaron. Autre exemple référence : REZO POUCE Archamps

Remarque : La difficulté du PLUi consiste à répondre aux futures attentes des populations. Les offres de déplacements des hébergeurs privés sont très concurrentielles du fait de la globalité de leur offre. (Voir « TALK TO ME » société de TAD privé (3€ pour Thonon-Morzine contre 8 pour le bus LIHSA) ! Un partenariat est difficilement envisageable mais le PLUi doit permettre d'harmoniser et mettre en cohérence toutes les offres.

Remarque : Aménager les points noirs du réseau de déplacements, notamment en accès aux stations. Les gares routières sont saturées et mal aménagées !

THEME CHEMINEMENTS DOUX

Réseau dense et tourné vers le tourisme ! Le « plan de sentiers » vient d'être approuvé et doit être transmis aux bureaux d'études. Une étude cycle doit être lancée (RD 26, 22 et 902)

Remarque : « dans les petites communes il faut des chemins depuis et vers les écoles », « les ruptures de charge entre les différents modes de transport (TC puis piéton sont souvent dissuasives »

Remarque : Manque de stationnements vélos globalement (arceaux)

Remarque sur la carte de synthèse : Les cheminements doivent être identifiés ! (Flèches vertes) il faut une liaison entre le Brevon et l'Aulps.

THEME STATIONNEMENTS

Remarque sur la carte de synthèse : P+R à ajouter à Vailly (en entrée de village)

3 types de stationnements sont identifiés et à distinguer sur le territoire : relai en périphérie, tampon autour des centralités et poches de proximité au sein des centralités.

La gestion des stationnements au sein des résidences privées est difficilement gérable à l'échelle du PLUi.

Le PLUi doit encourager le développement des Plans de Déplacements des Entreprises.

THEME TRAVERSEES ET PACIFICATION

Exemple de la traversée de Saint Jean d'Aulps : large place faite aux véhicules automobiles

Remarque : « La question des déplacements ne concerne pas uniquement le tourisme. Des activités économiques diverses peuvent être contraintes par les difficultés de congestion du réseau (carrières...) et ce point peut incarner un réel frein au développement. »

Remarque : « La problématique du déneigement doit être fortement prise en compte. »

Madame la Présidente remercie tout le monde pour la richesse des échanges.

Annexe

Présents à la Commission Déplacements & Mobilité du vendredi 17 mars 2017
Salle des Fêtes LE BIOT

ELUS

	Commune
Sophie MUFFAT	La Côte d'Arbroz
Gérard LERAY	La Côte d'Arbroz
Jean-Louis VUAGNOUX	Bellevaux
Régis PASQUIER	Bellevaux
Jacqueline GARIN	La Vernaz
Elisabeth ANTHONIOZ	Morzine
Michel RICHARD	Morzine
Gérard BERGER	Morzine
Jean-Claude MORAND	Seytroux
Patrick COTTET-DUMOULIN	Saint Jean d'Aulps
Yannick TRABICHET	Vailly
Béatrice TAVERNIER	Responsable Transport CCHC
Jean-François BAILLEUX	Responsable Urba CCHC

ASSOCIATIONS et COLLECTIFS

Association Jean Delavay	DUBOYEL	Alexis
Résidents Gétois	BARRAULT	Claude
ALDA AVORIAZ	DION	Guy
WRMDJ	Eric FEIG	Eric
Cellule Verte	ROSSET	Philippe
Brevon-Bénin et HERMONES ANIMATIONS	PICCOT	Roland